

Mail : regie.poleculinaire@cc-macs.org

Adresse : Pôle Culinaire MACS – 4033 avenue Charles de Gaulle – 40510 Seignosse

Téléphone : 05.58.42.12.00

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE / TUTORIEL

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) à l'école et vous avez maintenant la possibilité d'inscrire votre (vos) enfant(s) au Pôle culinaire de MACS pour la restauration scolaire.

Vous pouvez gérer votre demande directement sur notre portail famille soit en tapant dans votre moteur de recherche « Portail famille MACS » soit en saisissant le lien suivant : <https://www.espace-citoyens.net/cc-macs/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> puis nous vous invitons à suivre le tutoriel ci-après.

Les quatre démarches suivantes doivent être effectuées avant le vendredi 22 août 2025 :

1- Une fois que vous avez ouvert la page web :

Cliquer sur « ME CONNECTER » puis sur « CREER MON ESPACE »

Renseigner tous les champs demandés.

2- Ensuite connectez-vous à votre portail puis sur la page d'accueil :

Cliquer sur l'onglet « MA FAMILLE » puis sur « AJOUTER A MA FAMILLE ».

Faire la démarche pour le co-représentant qui compose le foyer puis pour chacun des enfants inscrits dans une école primaire (de la petite section au CM2).

Renseigner tous les champs demandés.

Une confirmation de traitement positif de votre démarche vous sera envoyée par mail.

3- Une fois que vous avez reçu le mail de traitement positif de la part de nos services, connectez-vous à nouveau à votre portail famille :

Cliquer sur le bouton « INSCRIPTION POLE CULINAIRE » et faire la démarche pour chacun des enfants.

Sélectionner la ligne de l'enfant à inscrire à la restauration scolaire.

Renseigner tous les champs demandés et insérer votre justificatif* pour la définition du tarif du repas de votre enfant.

Si vous avez plusieurs enfants, il ne sera pas nécessaire de télécharger votre justificatif plusieurs fois (une seule fois suffira avec l'inscription du premier enfant).

Une confirmation de traitement positif de votre démarche vous sera envoyée par mail.

*Attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA ou encore votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

Concernant le traitement de vos démarches par nos services, il peut prendre quelques jours.

Pensez à vérifier vos courriers indésirables si vous n'avez pas reçu les mails de confirmation.

En cas de difficultés, contacter le Pôle culinaire